

Financement de la formation

Tarif :

Participation financière (*hors frais de repas à la charge des participants*) :

- Chèque à joindre au bulletin d'inscription, à l'ordre de FRSEA BFC (*Organisme de formation non soumis à la TVA*)
 - Stagiaire ressortissants VIVEA (*sous réserve d'acceptation du financement par VIVEA*) 0 €
 - Pour les non-ressortissants VIVEA (*pour les salariés agricoles : contactez OCAPIAT*) 210 €

Durée

- 7h00

Objectifs de la formation

- Connaître le rôle de la SAFER, ses champs et modalités d'intervention
- Comprendre les enjeux autour de la Loi SEMPASTOUS sur les transferts de parts sociales
- Comprendre les objectifs et le rôle du SDREA
- Élaborer un plan d'action pour être acteur de la gestion du foncier agricole sur sa commune

Pré-requis et public nécessaires pour participer à la formation

- Public : agriculteurs et viticulteurs de l'Yonne impliqués dans la gestion du foncier agricole (*délégués SAFER, structures*) et/ou sensibilisés par les questions foncières
- Pré requis : aucun

Délais et modalités d'accès ou d'inscription à la formation

- Modalités d'accès : nous contacter
- Dates / horaires / lieu :
 - **12 décembre 2022** dans les locaux de Groupama 18, rue Gynemer 89000 AUXERRE
09h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques : réglementaires et juridiques grâce à l'utilisation de supports Power-Point
- Apports à partir de cas pratiques de gestion du foncier : mise en situation
- Échanges participatifs en groupe
- Moyens d'encadrement :
 - **HABERMEYER Nicolas**, Juriste
 - **SABATIER Joël**, Directeur SAFER 89
 - **DA COSTA Manon**, Directrice FDSEA 89

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation

- Évaluation des capacités acquises par chaque stagiaire : réalisation d'un questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires : questionnaire de satisfaction remis au stagiaire à la fin de la formation permettant d'évoquer les points forts et les points faibles de l'intervention



PROGRAMME DE FORMATION
La politique des structures agricoles dans l'Yonne

Indic 1
Crée le 18/08/2022
Mis à jour le _/_/_

Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

DA COSTA Manon

Mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

Tel : 03.86.49.48.10

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap (*mobilité, surdité...*), merci de nous en informer afin que nous puissions adapter l'organisation, les outils et la pédagogie de la formation. Au cas où nous ne serions pas en capacité de mettre en place la formation, nous pourrions vous accompagner en vous orientant vers un partenaire spécialisé.

Site MSA - Reconnaissance du handicap

<https://www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte>

Organisme de formation

FRSEA Bourgogne Franche-Comté _ N° d'activité 43250256425

1 rue des Coulots - 21110 BRETENIÈRE

Tél : 03 80 48 43 31 - Fax : 03 80 48 43 32 - SIRET : 44237582000010 - APE : 9412 Z